



DGS / Finances  
CM 10 janvier 2023

## Exercice 2023 Rapport sur les orientations budgétaires

### 1. Contexte national

---

Le projet de loi de finances 2023 (PLF 2023) a été adopté le 30 décembre 2022.

Les équilibres budgétaires s'établissent de la manière suivante pour 2023.

La croissance du PIB est estimée à 1% et une inflation de 4.2 %. Le déficit de l'Etat atteindrait 165 milliards (Md€). Le ratio d'endettement baisserait de 111.6% du PIB à 111.2%.

S'agissant des collectivités territoriales, les principales dispositions sont les suivantes.

Pour les établissements de coopération intercommunale (EPCI) et les communes éventuellement concernées, l'Etat a supprimé la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), représentant une baisse d'impôt pour les entreprises. La suppression se fera en 2 temps avec une réduction de moitié en 2023 (4 Md€) et la suppression totale en 2024 (8 Md€). Les compensations seront déterminées sur la base d'une moyenne quadriennale des recettes entre 2020 et 2023.

Un filet de sécurité est mis en place pour les collectivités confrontées à la hausse des dépenses d'énergie l'an prochain. Plusieurs critères sont fixés pour pouvoir en bénéficier :

- avoir une perte d'épargne brute de + 15%
- avoir un potentiel financier par habitant inférieur à 2 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes de la même strate.

Le montant de la dotation correspondra à :

- 50% de la différence entre l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain entre 2023 et 2022
- 50% de la différence entre l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement sur la même période.

Un amortisseur électricité sera mis en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour toutes les collectivités non éligibles au bouclier tarifaire, quelle que soit leur taille.

Il s'agira d'une prise en charge par l'Etat de la moitié de la différence entre le prix payé par le client par mégawattheure et un prix de référence (aujourd'hui non connu). Le dispositif prendrait effet à partir de 180 € / MWh et serait plafonné à 500 € / MWh.

Sur la fiscalité, le PLF 2023 prévoit également une extension des zones tendues en termes d'habitat. Pour les communes qui rentrent dans ce dispositif, ce zonage permet l'application de la taxe sur les logements vacants et de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le décret fixant la liste des communes n'est pas encore paru mais devrait concerner près de 4 000 nouvelles communes.

La taxe sur les logements vacants a été portée à 17% la 1<sup>ère</sup> année et à 34% à partir de la 2<sup>ème</sup> année.

L'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels a été reportée à 2025. Enfin, le montant des valeurs locatives servant de base aux impositions (taxe foncière, d'habitation ...) sera réévalué de 7%.

Pour les *dotations*, l'enveloppe de la DGF est abondée de 320 millions (M€) pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 13 ans, ce qui devrait permettre à une très grande majorité de communes de voir leur DGF augmenter en 2023. Le soutien aux communes rurales est également renforcé avec une enveloppe de 200 M€ fléchés exclusivement vers la DSR.

La hausse de 1.7 % ne devrait toutefois pas compenser l'inflation. L'Association des Maires de France (AMF) avait demandé l'indexation sur l'inflation, ce qui n'a pas été retenu.

La demande de réintégration au FCTVA des dépenses d'aménagement et d'acquisition des terrains n'a pas été retenue non plus.

## 2. Contexte local

---

Comme l'ensemble des collectivités territoriales françaises, la commune va être fortement impactée par l'inflation et les augmentations de charges.

L'estimation de ces dernières, réalisée pour le débat d'orientations budgétaires, s'élève déjà à plus de 500 000 € pour les dépenses d'énergie, les ressources humaines et les denrées alimentaires.

Parallèlement, si les recettes fiscales devraient augmenter du fait de la revalorisation des bases fiscales par l'Etat, des incertitudes persistent sur le niveau des dotations malgré les dispositions du projet de loi de finances. Si l'augmentation légère de population (4 535 habitants) est un élément favorable, la dotation nationale de péréquation et la dotation de solidarité rurale diminuent chaque année, en lien avec l'augmentation des potentiels fiscaux et financiers de la commune.

La conjugaison de ces 2 tendances incite à la plus grande prudence dans la maîtrise des charges courantes dès 2023 et à la recherche d'une part d'économies supplémentaires et d'autre part de recettes nouvelles pour les exercices à venir.

Les conditions d'éligibilité au filet de sécurité et à l'amortisseur électricité vont être analysées afin de pouvoir faire la demande si la commune peut y prétendre.

Aucune compétence nouvelle n'a été transférée à Pornic Agglo Pays de Retz, ce qui implique qu'il n'y a pas d'impact sur les charges / recettes en lien avec l'EPCI. L'agglomération devrait toutefois être touché par la suppression de la CVAE.

### 3. Projet budget 2023 - Budget Annexe « Cellules commerciales »

#### Résultats 2022 estimés :

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice
Investissement	50 000,00	50 000,00	0,00
Fonctionnement	65 953,50	65 953,50	0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>109 069,53</b>	<b>115 953,50</b>	<b>0,00</b>

Le projet de budget est prévu en légère diminution, avec équilibre par l'abondement du budget principal à hauteur de 1 650 €, en diminution (- 1 225 €) par rapport à la somme réellement versée en 2022 (2 875 €)  
Le montant des loyers (62 000 €) représente 94 % des recettes de fonctionnement.

#### FONCTIONNEMENT - RECETTES

	Bdg 2019	Bdg 2020	Bdg 2021	Bdg 2022	DOB 2023
Chap. 70 Vente de produits	57 817,00	55 147,00	59 631,00	60 819,00	62 000,00
Chap. 74 Dotations et subventions	9 948,00	12 023,00	5 173,17	4 171,00	1 650,00
Chap. 75 Autres produits de gestion courante	1 810,00	1 810,00	1 810,00	1 750,00	1 750,00
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>69 575,00</b>	<b>68 980,00</b>	<b>66 614,17</b>	<b>66 740,00</b>	<b>65 400,00</b>
Chap. 042 Op.d'ordre transfert entre sections					
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
002 Excédent de fct reporté			1 270,83		
<b>TOTAL</b>	<b>69 575,00</b>	<b>68 980,00</b>	<b>67 885,00</b>	<b>66 740,00</b>	<b>65 400,00</b>

#### FONCTIONNEMENT - DEPENSES

	Bdg 2019	Bdg 2020	Bdg 2021	Bdg 2022	DOB 2023
Chap. 011 Charges à caractère général	7 600,00	8 150,00	8 200,00	8 200,00	8 000,00
Chap. 66 Charges financières	11 975,00	10 830,00	9 685,00	8 540,00	7 400,00
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>19 575,00</b>	<b>18 980,00</b>	<b>17 885,00</b>	<b>16 740,00</b>	<b>15 400,00</b>
Chap. 042 Op.d'ordre transfert entre sections	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>50 000,00</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>69 575,00</b>	<b>68 980,00</b>	<b>67 885,00</b>	<b>66 740,00</b>	<b>66 740,00</b>

La **SECTION d'INVESTISSEMENT** s'équilibre à 50 000 €

- Dépenses : remboursement capital des emprunts..... 50 000 €
- Recettes : Dotation aux amortissements..... 50 000 €

L'emprunt se termine en novembre 2029.

Le budget annexe devient excédentaire en 2025. Les excédents financiers alimenteront le budget principal.

#### 4. Projet budget 2023 - Budget Annexe « Panneaux photovoltaïques »

Résultats 2022 estimés :

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice
Investissement	4 791,50	4 791,50	0,00
Fonctionnement	6 353,29	6 353,29	0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>11 144,79</b>	<b>11 144,79</b>	<b>0,00</b>

Le budget est prévu en légère diminution, avec équilibre par l'abondement du budget principal à hauteur de 462 €, en diminution (- 86 €) par rapport à la somme réellement versée en 2022 (586 €)

La vente d'énergie représente 92 % des recettes réelles.

#### FONCTIONNEMENT - RECETTES

	Bdg 2019	Bdg 2020	Bdg 2021	Bdg 2022	DOB 2023
Chap. 70 Vente de produits	5 600,00	5 700,00	5 700,00	5 700,00	5 700,00
Chap. 74 Dotations et subventions	1 389,00	1 087,00	844,00	684,00	462,00
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>6 989,00</b>	<b>6 787,00</b>	<b>6 544,00</b>	<b>6 384,00</b>	<b>6 162,00</b>
Chap. 042 Op.d'ordre transfert entre sections					
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
002 Excédent de fct reporté			42,00		
<b>TOTAL</b>	<b>6 989,00</b>	<b>6 787,00</b>	<b>6 586,00</b>	<b>6 384,00</b>	<b>6 162,00</b>

#### FONCTIONNEMENT - DEPENSES

	Bdg 2019	Bdg 2020	Bdg 2021	Bdg 2022	DOB 2023
Chap. 011 Charges à caractère général	70,00	70,00	70,00	70,00	50,00
Chap. 66 Charges financières	2 127,00	1 925,00	1 724,00	1 522,00	1 320,00
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2 197,00</b>	<b>1 995,00</b>	<b>1 794,00</b>	<b>1 592,00</b>	<b>1 370,00</b>
Chap. 042 Op.d'ordre transfert entre sections	4 792,00	4 792,00	4 792,00	4 792,00	4 792,00
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>4 792,00</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>6 989,00</b>	<b>6 787,00</b>	<b>6 586,00</b>	<b>6 384,00</b>	<b>6 384,00</b>

La **SECTION d'INVESTISSEMENT** s'équilibre à 4 792 €

- Dépenses : remboursement capital des emprunts..... 4 792 €
- Recettes : Dotation aux amortissements..... 4 792 €

L'emprunt se termine en décembre 2029.

Le budget annexe devient excédentaire en 2026. Les excédents financiers alimenteront le budget principal de façon marginale.

## 5. Budget principal : Résultats 2022 prévisionnels

---

### Exécution du budget 2022

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice
Investissement	917 238,23	1 007 482,95	90 244,72
Fonctionnement	4 684 885,00	5 004 070,00	319 185,00
<b>TOTAUX</b>	<b>5 602 123,23</b>	<b>6 011 552,95</b>	<b>409 429,72</b>

### Estimation du compte administratif 2022 avec reprise du résultat 2021

	Clôture CA 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat Exercice 2022	Clôture CA 2022
Investissement	1 686 308,04		90 244,72	1 776 552,76
Fonctionnement	1 816 181,21		319 185,00	2 135 366,21
<b>TOTAUX</b>	<b>3 502 489,25</b>	<b>0,00</b>	<b>409 429,72</b>	<b>3 911 918,97</b>

### Estimation des restes à réaliser

Dépenses	440 498,06
Recettes	189 765,12
<b>Solde</b>	<b>-250 732,94</b>

En synthèse, les restes à réaliser sont couverts par l'excédent de la section d'investissement. L'excédent de fonctionnement permettra d'envisager un niveau satisfaisant d'autofinancement pour le programme d'investissement 2023.

*Les résultats estimés sont susceptibles de varier jusqu'à fin janvier 2023.*

## 6.1 Recettes de fonctionnement

### Fiscalité

L'estimation de la fiscalité est effectuée sur la base de l'augmentation des bases fiscales de 7% par l'Etat, sans modification des taux votés par la commune.

La commune, par délibération du 27 septembre 2022, a instauré la taxe d'habitation sur les logements vacants qui s'appliquera à partir de janvier 2023 au taux de 11,77 %. Ce taux s'appliquera également aux résidences secondaires, les résidences principales étant totalement exonérées à partir de 2023.

L'évolution du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants ne peut être que dans les mêmes proportions que les taux de taxe foncière (bâti et non bâti).

Les taxes foncières représentent environ 2,4 M€ soit un peu plus de **50 % des recettes réelles** de fonctionnement de la commune.

Les taxes sur les droits de mutation sont estimées de manière identique au BP 2022, même si les recettes 2022 ont été supérieures, en raison du risque de ralentissement des cessions.

La collectivité devrait percevoir en 2023 la taxe annuelle sur les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent du parc éolien du banc de Guérande. Aucun montant n'a été indiqué à ce jour et la recette n'est donc pas inscrite. Une modification interviendra ultérieurement lorsque les éléments seront notifiés.

### Dotations

Comme indiqué dans les éléments du contexte national, les enveloppes DGF et DSR sont abondées par l'Etat et laissent percevoir une possible augmentation. Toutefois, compte tenu des incertitudes sur la répartition de ces enveloppes et de l'augmentation des potentiels fiscaux et financiers de la collectivité, les hypothèses privilégiées se veulent très prudentes.

- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : augmentation + 1.7 %
- Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : le budget 2023 est estimé sans cette dotation, dont l'attribution est incertaine
- Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : diminution de 4% (- 5 000 €), compte tenu de la baisse régulière depuis plusieurs exercices

Les dotations de l'Etat représentaient en 2022, 960 000 €, soit **18% des recettes réelles** de fonctionnement.

### Recettes propres

Pour 2023, les principales recettes relevant de la collectivité sont estimées de la manière suivante, au même niveau que l'année 2022.

- Restaurant scolaire ..... 125 000 €
- Remboursements de frais (CCAS, aggro, budgets annexes)..... 110 000 €
- Locations (pêcheur, studios, salles) ..... 30 000 €
- Funéraire ..... 5 000 €
- Médiathèque..... 2 000 €

## FONCTIONNEMENT - RECETTES

		Bdg 2019	Bdg 2020	Bdg 2021	Bdg 2022	DOB 2023
Chap. 013	Atténuation de charges	42 000,00	20 000,00	25 064,54	60 000,00	20 000
Chap. 70	Vente de produits	404 377,00	201 378,00	202 200,00	218 800,00	280 350
Chap. 73	Impôts et taxes	3 397 883,00	3 267 175,00	3 654 187,00	3 884 583,00	3 420 000
Chap. 74	Dotations et subventions	1 214 474,00	1 183 531,00	1 067 301,00	977 600,00	902 000
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	25 878,00	23 300,00	20 000,00	25 000,00	30 000
	<b>Recettes de gestion courante</b>	<b>5 084 612,00</b>	<b>4 695 384,00</b>	<b>4 968 752,54</b>	<b>5 165 983,00</b>	<b>4 652 350</b>
Chap. 76	Produits financiers	14 102,00	12 755,00	11 409,00	10 062,00	10 000
Chap. 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	17 052,00	0,00	
	<b>Autres recettes</b>	<b>14 102,00</b>	<b>12 755,00</b>	<b>28 461,00</b>	<b>10 062,00</b>	<b>10 000</b>
	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>5 098 714,00</b>	<b>4 708 139,00</b>	<b>4 997 213,54</b>	<b>5 176 045,00</b>	<b>4 662 350</b>
Chap. 042	Op.d'ordre transfert entre sections	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000
	<b>Recettes d'ordre</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000</b>
002	Excédent de fct reporté			1 120 980,33	1 816 181,21	2 135 366
	<b>TOTAL</b>	<b>5 113 714,00</b>	<b>4 723 139,00</b>	<b>6 133 193,87</b>	<b>7 007 226,21</b>	<b>6 812 716</b>

### 6.2 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées en augmentation de 9,4 % (450 000 €), compte tenu des coûts annoncés sur l'énergie, les RH et les denrées alimentaires notamment.

#### Charges générales

Les charges à caractère général sont prévues en très forte augmentation notamment en raison de la tension sur les marchés de l'énergie et de l'inflation.

Les charges générales sont estimées à 1 670 000 € et représentent 32 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les estimations des principaux postes de dépenses sont les suivantes :

- Energie (électricité, carburants, combustibles) ..... 580 000 €
- Contrats de maintenance..... 110 000 €
- Denrées alimentaires ..... 90 000 €
- Assurances ..... 40 000 €

On considère généralement que 60% des charges générales sont incompressibles.

Un travail détaillé va être engagé pour rechercher les économies possibles sur chaque poste de dépenses.

#### Charges de personnel

Les charges sont estimées à 2,5 M€, en augmentation de 193 000 € (8%).

Aucune création de poste n'est prévue au budget 2023, seules des évolutions sur les postes existants sont envisagées au regard des nécessités d'organisation. Un travail a été engagé dans ce sens et se poursuit, afin de maîtriser les charges tout en assurant les missions et actions déjà engagées.

L'Etat vient de revaloriser au 1<sup>er</sup> janvier 2023 les indices de rémunération pour le traitement minimum versé.  
 La cotisation au CNFPT pour la formation des apprentis passe de 0.05% à 0.1%.  
 Le budget est estimé avec une augmentation du point d'indice de 3% même si aujourd'hui aucune information officielle n'est transmise.

### Charges financières

Les intérêts de la dette sont mandatés en section de fonctionnement.  
 Ils s'élèvent à 65 781 € pour 2023, contre 78 400 € en 2022.

### Autres charges

Le budget principal contribue :

- Au budget annexe Cellules Commerciales ..... 1 650 €
- Au budget annexe Panneaux Photovoltaïques ..... 462 €
- Au budget du CCAS ..... 60 000 €

### FONCTIONNEMENT - DEPENSES

	Bdg 2019	Bdg 2020	Bdg 2021	Bdg 2022	DOB 2023
Chap. 011 Charges à caractère général	1 257 000,00	1 232 113,00	1 382 354,83	1 400 394,00	1 670 000
Chap. 012 Charges de personnel	2 542 605,00	2 207 050,00	2 258 489,00	2 384 000,00	2 577 000
Chap. 014 Atténuations de produits	439 508,00	439 508,00	439 508,00	439 508,00	439 500
Chap. 65 Autres charges de gestion courante	371 400,00	388 150,00	401 755,00	406 710,00	400 500
<b>Dépenses de gestion courante</b>	<b>4 610 513,00</b>	<b>4 266 821,00</b>	<b>4 482 106,83</b>	<b>4 630 612,00</b>	<b>5 087 000</b>
Chap. 66 Charges financières	120 002,91	104 181,00	90 262,00	77 377,00	65 800
Chap. 67 Autres charges exceptionnelles	15 639,00	13 188,00	10 527,17	1 000,00	1 000
Chap. 68 Provisions	0,00	3 000,00	1 000,00	1 000,00	2 000
Chap. 022 Dépenses imprévues			289 649,00		
<b>Autres dépenses</b>	<b>135 641,91</b>	<b>120 369,00</b>	<b>391 438,17</b>	<b>79 377,00</b>	<b>68 800</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>4 746 154,91</b>	<b>4 387 190,00</b>	<b>4 873 545,00</b>	<b>4 709 989,00</b>	<b>5 155 800</b>
Chap. 023 Virement à la section d'investiss.	116 659,16	74 343,00	997 359,87	1 867 237,21	
Chap. 042 Op. d'ordre transfert entre sections	250 899,93	261 606,00	262 289,00	430 000,00	400 000
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>367 559,09</b>	<b>335 949,00</b>	<b>1 259 648,87</b>	<b>400 000</b>	<b>400 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 113 714,00</b>	<b>4 723 139,00</b>	<b>6 133 193,87</b>	<b>7 007 226,21</b>	<b>5 555 800</b>

### 6.3 Synthèse section de fonctionnement

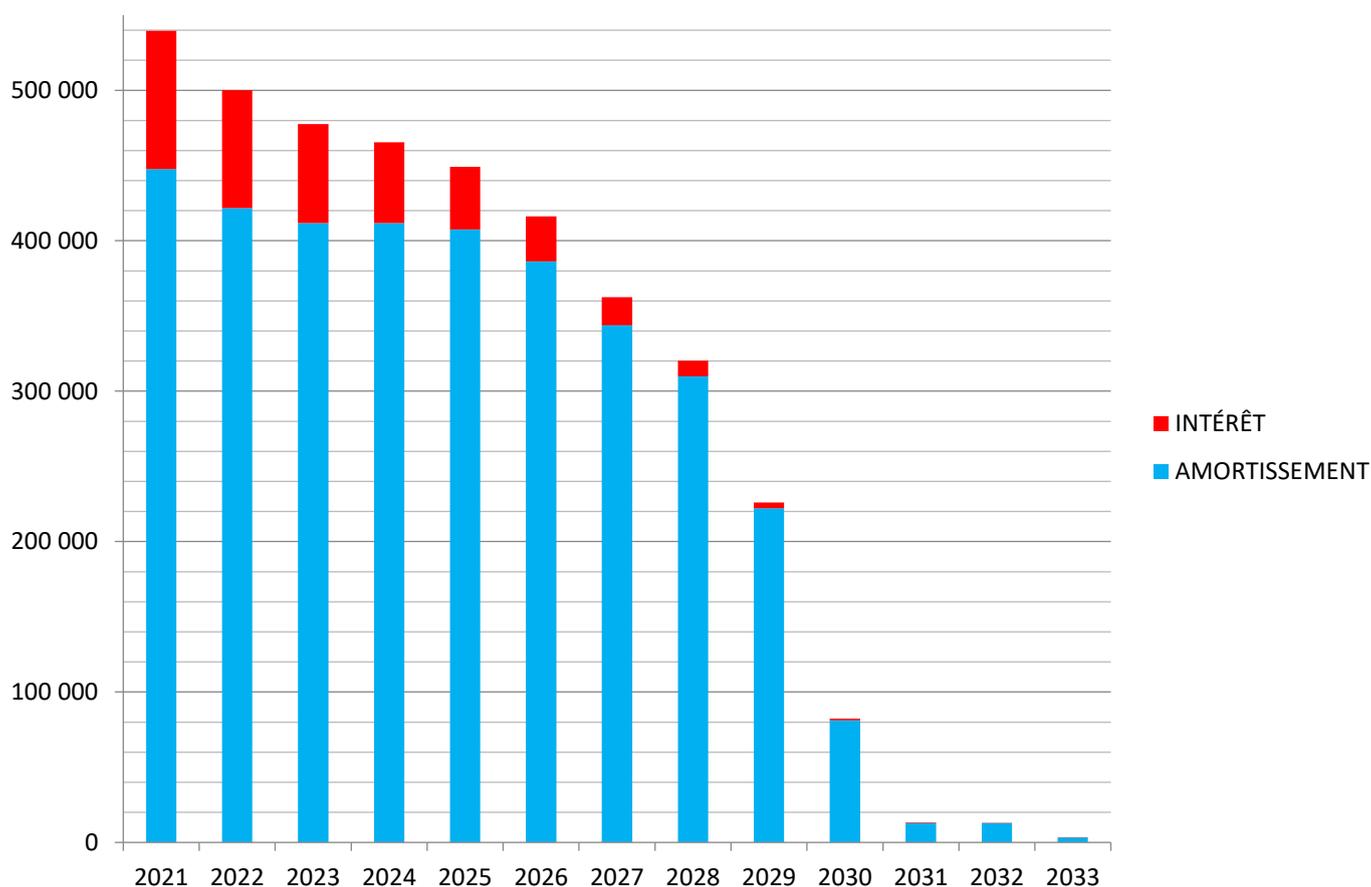
Hors virement à la section d'investissement, le projet de budget s'établit en fonctionnement à :

Recettes	6 812 716 €
Dépenses	5 555 800 €
Autofinancement dégagé	1 256 916 €

Le projet permet de financer la section d'investissement à hauteur de 1,2 M€.

## 7. Projet budget 2023 – Budget principal – Dette

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS Au 31.12
2021	447 600.21	91 979.35	539 579.56	3 025 141.80
2022	421 727.69	78 390.54	500 118.23	2 603 414.11
2023	411 819.44	65 780.93	477 600.37	2 191 594.67
2024	411 819.44	53 630.14	465 449.58	1 779 775.23
2025	407 575.40	41 484.89	449 060.29	1 372 199.83
2026	386 352.80	29 822.04	416 174.84	985 847.03
2027	343 827.80	18 793.90	362 621.70	642 019.23
2028	309 778.40	10 467.34	320 245.74	332 240.83
2029	222 090.80	3 835.19	225 925.99	110 150.03
2030	81 200.20	1 002.90	82 203.10	28 949.83
2031	12 866.68	277.43	13 144.11	16 083.15
2032	12 866.68	129.47	12 996.15	3 216.47
2033	3 216.47	9.25	3 225.72	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 665 030.04</b>	<b>571 190.93</b>	<b>3 236 220.97</b>	<b>17 479 740.45</b>



Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2023 s'établit à 2 603 414 €.

Sans nouvel emprunt, la dette de la collectivité s'éteint en 2033.

10 contrats à taux fixe composent la dette de la commune, 2 emprunts ont été soldés en 2022.

## 8. Projet budget 2023 – Budget principal – Investissement

---

Les prévisions de la section d'investissement sont effectuées à hauteur de 2,7 M€ en dépenses et 3,7 M€ en recettes.

### 8.1 Recettes d'investissement

L'excédent reporté serait de 1,5 M€, après financement des restes à réaliser.

Le projet intègre notamment les recettes propres suivantes :

- FCTVA ..... 71 000 €
- Taxe d'aménagement ..... 190 000 €

Les restes à réaliser en recettes sont constitués de subventions à hauteur de 189 765 €uros :

- Signalétique ..... 38 333 €
- Beffroi de l'église (2) ..... 91 814 €
- Aménagements de voirie (sécurisation) ..... 31 245 €
- AMI cœur de bourg ..... 17 532 €
- Soutien aux cantines scolaires (matériels)..... 3 840 €
- Fonds de concours Agglo 2021 (Sanitaires) ..... 7 000 €

L'autofinancement de la section est estimé à 1,65 M€ **45 % des recettes d'investissement**

- Amortissements ..... 400 000 €
- Virement de la section de fonctionnement ..... 1 256 000 €

### 8.2 Dépenses

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 411 819 € contre 421 727 € en 2022.

Les dépenses prévisionnelles d'investissement sont estimées à 2,24 M€

- Restes à réaliser ..... 440 498 €
- Reports ..... 1 018 493 €
- Ecritures nouvelles ..... 784 021 €

Grands programmes

- Cœur de bourg (et pôle santé) ..... 380 000 €
- Déplacements doux ..... 299 000 €
- Extension école ..... 617 420 €

Investissements récurrents ..... 174 000 €

Autres programmes

- Services techniques ..... 521 618 €
- Police municipale ..... 37 556 €
- Restaurant scolaire ..... 24 192 €
- Foncier / urbanisme ..... 159 000 €
- Autres ..... 30 899 €

Le détail des propositions d'investissement est joint en annexe.

## 9. Projet budget 2023- Présentation consolidée du budget prévisionnel

---

	Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	6 812 716	6 812 716	2 689 832	3 708 293	9 502 548	10 521 009
Bdg annexe Cellules commerciales	65 400	65 400	50 000	50 000	115 400	115 400
Bdg annexe Panneaux photovoltaïques	6 384	6 384	4 792	4 792	11 176	11 176
<b>TOTAL</b>	<b>6 884 500</b>	<b>6 884 500</b>	<b>2 744 624</b>	<b>3 763 085</b>	<b>9 629 124</b>	<b>10 647 585</b>

## 10. Perspective pluriannuelle de fonctionnement (PPF)

---

Dès 2023, les recettes réelles ne couvrent plus les dépenses réelles de fonctionnement.

Sur les exercices 2023 à 2025, le report d'excédent permet de couvrir le déficit annuel de fonctionnement ainsi que le remboursement du capital de la dette. A compter de 2026, la collectivité ne couvre plus ce remboursement qui est une dépense obligatoire.

Par ailleurs, le transfert de l'excédent de la section de fonctionnement vers la section d'investissement n'est plus possible, réduisant d'autant notre capacité à investir.

Compte tenu de ce constat, la collectivité doit engager, dès 2024, des actions pour réduire ses dépenses de fonctionnement et optimiser ses recettes. Dès 2023, la commune doit pour affiner le pilotage de la section de fonctionnement introduire une prévision pluriannuelle de fonctionnement (PPF), poste par poste, de manière très détaillée.

Les leviers d'action sont les suivants :

### Pour la réduction des dépenses :

- Optimisation des emplois,
- Développement de la mise en concurrence des prestataires dans tous les domaines,
- Ajustement des subventions versées,
- Réduction des charges générales, notamment liées à la consommation de l'énergie.

### Pour l'optimisation des recettes :

- Révision des tarifs des services municipaux aux administrés, aux administrations et autres tiers,
- Mise en œuvre du droit de place pour les terrasses,
- Cessions de biens communaux,
- Révision des impôts locaux en 2024, conformément aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes.

A titre indicatif à ce stade, les leviers identifiés pourraient permettre d'apporter les économies / recettes suivantes, hors transfert vers la section d'investissement.

		2023	2024	2025	2026
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>2 949 000</b>	<b>1 861 000</b>	<b>1 426 340</b>	<b>1 466 547</b>
Recettes réelles		4 662 000	5 122 000	5 198 000	5 237 000
Dépenses réelles		5 150 000	5 056 660	5 157 793	5 287 949
<b>EPARGNE BRUTE DISPONIBLE</b>		<b>2 461 000</b>	<b>1 926 340</b>	<b>1 466 547</b>	<b>1 415 598</b>

Les mesures préconisées permettent de couvrir les besoins de la section de fonctionnement et d'alimenter la section d'investissement.

## 11. Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

### Section de fonctionnement

		CA 21	CA 22 estimé	2023	2024	2025	2026
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>1 120 980</b>	<b>2 130 000</b>	<b>2 949 000</b>	<b>1 861 000</b>	<b>1 426 340</b>	<b>1 466 547</b>
Recettes réelles		5 398 260	5 004 000	4 662 000	5 122 000	5 198 000	5 237 000
Dépenses réelles		4 174 417	4 185 000	5 150 000	5 056 660	5 157 793	5 287 949
<b>EPARGNE BRUTE DISPONIBLE</b>	<b>10 218 485</b>	<b>2 344 823</b>	<b>2 949 000</b>	<b>2 461 000</b>	<b>1 926 340</b>	<b>1 466 547</b>	<b>1 415 598</b>

Avec alimentation de la section d'investissement en 2023 (600k€) et en 2024 (500k€).

### Section d'investissement

		CA 21	CA 22 estimé	2023	2024	2025	2026
<b>RECETTES PROPRES INVESTISSEMENT</b>	<b>13 396 314</b>	<b>2 634 045</b>	<b>2 646 971</b>	<b>3 537 248</b>	<b>2 170 613</b>	<b>1 263 719</b>	<b>1 143 718</b>
Résultat reporté		1 596 406	1 686 000	2 062 248	721 228	143 794	-18 857
Autofinancement pris sur épargne brute dispo	<b>1 183 466</b>	83 466		<b>600 000</b>	<b>500 000</b>		
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>10 139 702</b>	<b>946 108</b>	<b>584 723</b>	<b>2 816 019</b>	<b>2 026 819</b>	<b>2 282 575</b>	<b>1 927 353</b>
<b>PROGRAMMES</b>	<b>3 074 756</b>	<b>37 806</b>	<b>54 750</b>	<b>1 300 200</b>	<b>511 000</b>	<b>771 000</b>	<b>400 000</b>
Coeur de bourg avec intégration du pôle santé	728 492	16 494	31 998	380 000	300 000		
Déplacements doux	685 064	21 312	22 752	299 000	171 000	171 000	
Extension école	661 200			621 200	40 000		
Restaurant scolaire	1 000 000					600 000	400 000
<b>AUTRES INVESTISSEMENTS (hors prgm)</b>	<b>4 220 143</b>	<b>464 405</b>	<b>35 737</b>	<b>930 000</b>	<b>930 000</b>	<b>930 000</b>	<b>930 000</b>
	4 220 143	464 405	35 737	930 000	930 000	930 000	930 000
<b>INVESTISSEMENTS RECURRENTS</b>	<b>768 508</b>	<b>0</b>	<b>72 508</b>	<b>174 000</b>	<b>174 000</b>	<b>174 000</b>	<b>174 000</b>
	768 508		72 508	174 000	174 000	174 000	174 000
<b>DETTE (capital)</b>	<b>2 076 295</b>	<b>443 896</b>	<b>421 728</b>	<b>411 819</b>	<b>411 819</b>	<b>407 575</b>	<b>423 353</b>
<b>SOLDE 1 - INVESTISSEMENT hors emprunts et subventions</b>		<b>1 687 937</b>	<b>2 062 248</b>	<b>721 228</b>	<b>143 794</b>	<b>-1 018 857</b>	<b>-783 635</b>

Le solde est indiqué hors subventions nouvelles qui pourraient être obtenues.

Dans l'hypothèse ci-dessus, la collectivité devrait emprunter 1 M€ en 2025 et 800 k€ en 2026 pour équilibrer son budget.

Les remboursements des emprunts nouveaux sont inscrits dès 2026 pour l'emprunt 2025.

La capacité de désendettement de la collectivité en 2026, avec les nouveaux emprunts, serait inférieure à 2 années.

En réponse à une crise économique et sociétale sans précédent, la mise en place d'une prévision pluriannuelle de fonctionnement et la mise en œuvre de leviers d'optimisation de nos recettes et de maîtrise de nos dépenses doivent permettre de dégager les excédents nécessaires au remboursement de la dette et au financement des investissements sur la durée du mandat.

En parallèle, les réorientations en matière d'investissements permettent de mettre en œuvre le programme de l'équipe municipale sans sacrifier aux investissements indispensables à la mise à niveau et l'amélioration du patrimoine communal.

L'ensemble participe à une situation financière saine à l'issue du mandat.

## DOB - INVESTISSEMENTS 2023 PROPOSES

màj 3 janv 2023 (DOB)

Service	Récurrent	Objet	RAR	Report	Nouvelles écritures	Cumuls
Admin	R	Attribution de compensation Pornic Agglo Pays de Retz			60 000,00 €	60 000,00 €
Admin	R	Cimetière Travaux de reprise de concessions		7 390,00 €		7 390,00 €
Admin	R	Informatique Renouvellement matériel			10 000,00 €	10 000,00 €
DEVTER		Cœur de bourg : étude / chiffrage guide plan	- €		6 000,00 €	6 000,00 €
DEVTER		Cœur de bourg : Maîtrise d'oeuvre (travaux viabilisation et aménagement des espaces publics du terrain de football en herbe)		37 000,00 €	33 000,00 €	70 000,00 €
DEVTER		Cœur de bourg : Pôle santé - frais de géomètre		4 000,00 €		4 000,00 €
DEVTER		Cœur de bourg Travaux			300 000,00 €	300 000,00 €
DEVTER		Déplacements doux : aménagements zone 30			50 000,00 €	50 000,00 €
DEVTER		Déplacements doux : jalonnement pistes cyclables (signalétique ...)			78 000,00 €	78 000,00 €
DEVTER		Déplacements doux : travaux		597 829,00 €	426 829,00 €	171 000,00 €
DEVTER		Ecole : Abri vélo			8 000,00 €	8 000,00 €
DEVTER		Ecole : Maîtrise d'oeuvre	63 420,00 €			63 420,00 €
DEVTER		Ecole : Renaturation étude			6 000,00 €	6 000,00 €
DEVTER		Ecole : Travaux			525 000,00 €	525 000,00 €
DEVTER		Ecole: missions SPS, bureau de contrôle géotechnique		15 000,00 €		15 000,00 €
DEVTER		Haies : inventaire		15 000,00 €		15 000,00 €
Evenement		Projecteurs 2023	7 700,00 €		7 700,00 €	15 400,00 €
Evenement		Smartphone	499,00 €			499,00 €
PM	R	Matériels : 1 Gilet pare-balles ATPM			600,00 €	600,00 €
PM		Matériels : Système de communication VHF		11 600,00 €		11 600,00 €
PM		Véhicule PM	25 956,44 €			25 956,44 €
RS		Matériels : Chambre froide positive produits dinis			2 600,00 €	2 600,00 €
RS		Matériels : Lave-vaisselle			21 000,00 €	21 000,00 €
RS		Matériel : mixeur	592,38 €			592,38 €
ST		Bâtiment : Hangar Ormelette	2 976,00 €	157 024,00 €		160 000,00 €
ST		Bâtiment : travaux bureaux Ateliers	3 072,00 €		2 000,00 €	5 072,00 €
ST		Bâtiment : Tx beffroi Eglise (maîtrise d'oeuvre et travaux)	13 240,83 €			13 240,83 €
ST		Bâtiment : Tx divers accessibilité handicap. : Etudes Qualiconsult	5 076,00 €			5 076,00 €
ST		Bâtiments : Sanitaires public (7)	197 400,00 €			197 400,00 €
ST		Littoral : bouées signalétiques	1 905,49 €			1 905,49 €
ST		Littoral : panneaux d'information	1 754,40 €			1 754,40 €
ST		Littoral : plateforme ludique Cormier			15 000,00 €	15 000,00 €
ST		Matériel : Défibrillateur route de la Prée		3 000,00 €		3 000,00 €
ST		Matériels : armoire d'affichage cimetière		500,00 €		500,00 €
ST		Matériels : Aspirateur de voirie avec cuve			6 500,00 €	6 500,00 €
ST		Matériel: Echelle avec plateforme			7 600,00 €	7 600,00 €
ST		Matériels : Ganivelle de police pour stock			500,00 €	500,00 €
ST		Matériels : signation temporaire pour réalisation du PAVC			2 000,00 €	2 000,00 €
ST		Matériels 2022 EV	6 351,84 €			6 351,84 €
ST	R	Réseau : Effacement de réseau La Tara (phase 2)	18 295,85 €			18 295,85 €
ST	R	Réseau : Effacement de réseau La Tara (phase 3)	23 000,67 €			23 000,67 €
ST	R	Réseau : Effacement de réseau La Tara (phase 1)	29 040,14 €			29 040,14 €
ST		Réseau : Rénovation éclairage public ( secteur de la Tara)		15 000,00 €		15 000,00 €
ST		Véhicule : camion pickup			25 000,00 €	25 000,00 €
ST		Voirie : Borne à eau camping car	10 701,84 €			10 701,84 €
ST		Voirie : chemin des Raillières		10 000,00 €		10 000,00 €
ST		Voirie : Corbeilles de propreté			5 500,00 €	5 500,00 €
ST		Voirie : Etude et travaux de signalétique	15 580,18 €			15 580,18 €
ST		Voirie : Giratoire RD 96 (travaux giratoire + liaison douce)	12 315,00 €			12 315,00 €
ST		Voirie : Rue de l'Ormelette Maîtrise d'oeuvre	1 620,00 €			1 620,00 €
Urba		Annuité EPF - maison préemptée 18 rue de la libération			38 850,00 €	38 850,00 €
Urba	R	Extension de réseaux suite permis de construire		25 000,00 €		25 000,00 €
Urba		PLU révision		40 000,00 €		40 000,00 €
Urba		Stratégie foncières : Régularisation, Acquisitions études capacitaires		80 150,00 €		80 150,00 €
			<b>440 498,06 €</b>	<b>1 018 493,00 €</b>	<b>784 021,00 €</b>	<b>2 243 012,06 €</b>